

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fixation du prix définitif à 6,81 € et extension du calendrier d'admission sur Alternext

Neuilly-sur-Seine le 11 juillet 2005 – En raison de la volatilité des marchés, Freelance.com a décidé de fixer par anticipation le prix définitif des actions offertes sur Alternext.

La fourchette de prix indicative fixée initialement entre 8,40 et 9,60 € est ainsi ajustée à un prix définitif de 6,81€, ce qui correspond à une capitalisation de 18,2 M€, après augmentation de capital et hors clause d'extension.

Le nombre de titres offerts dans l'OPO reste inchangé à 36.719 actions.

Compte tenu du prix définitif, Freelance.com INC s'engage à céder dans le Placement Global 20.763 actions supplémentaires en plus des 88.929 initialement prévues, afin de respecter ses engagements de remboursement des sommes dues à Freelance.com SA. Le produit de la cession des 109.692 actions détenues par Freelance.com INC sera affecté au remboursement des sommes dues envers Freelance.com SA, soit 747.000 €. Le Placement Global portera par conséquent sur 351 229 actions (413.942 après exercice de la clause d'extension).

L'opération représente (avant exercice éventuel de la clause d'extension) un montant de 2,64 M€, soit 14,53 % du capital après introduction.

Il est rappelé que compte tenu des règles de flottant minimal imposées sur Alternext (2,5M€), la demande devra impérativement couvrir l'augmentation de capital à hauteur 92,5% et la totalité des cessions pour que l'admission puisse être prononcée.

En dehors des éléments contenus dans le présent communiqué, la structure de l'opération, telle que décrite dans le prospectus simplifié visé par l'AMF avec avertissement sous le n° 05-604 en date du 28 juin 2005, complété du document visé sous le n° 05-630 le 7 juillet 2005, n'est pas modifié.

La période de souscription pour le Placement Garanti, ainsi que l'Offre à Prix Ouvert est étendue jusqu'au mercredi 13 juillet 2005, à 17 heures.

La première cotation des actions Freelance.com sur Alternext devrait intervenir le 14 juillet et les premières négociations le 20 juillet 2005.

En conséquence, sauf révocation, les ordres déjà émis restent valables, et de nouveaux ordres peuvent être transmis jusqu'au 13 juillet 2005, 17 heures.

Cette opération se déroule sous l'égide de :

- Avenir Finance Corporate (Listing Sponsor)
- ARKEON Finance (Membre du marché en charge du placement)
- Calyptus (Conseil en communication financière)

CONTACTS

FREELANCE.COM

Béatrice Hervieu
01 43 20 39 18
Chantal Carton
01 55 62 12 46

contactpresse@freelance.com
www.freelance.com

AVENIR FINANCE CORPORATE

Philippe Régnier
01 70 08 08 05
p.regnier@avenirfinance.com

ARKEON FINANCE

Charles-Henri Berbain
01 53 70 50 23

charleshenriberbain@arkeonfinance.fr

CALYPTUS

Cyril Combe
01 53 65 37 94

cyril.combe@calyptus.net

Un prospectus simplifié a été visé par l'AMF le 28 juin 2005 sous le n° 05-604, complété par le document visé le 7 juillet 2005 sous le n° 05-630

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS :

« L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les faits suivants :

- *La société ne prévoit pas de distribuer de dividendes au cours des prochains exercices ;*
- *Le produit de la cession des actions détenues par Freelance.com INC sera affecté au remboursement de la somme due à Freelance.com;*
- *L'augmentation de capital avec abandon des droits préférentiels de souscription pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital*
- *Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.3.7. et 3.2.10. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.. »*